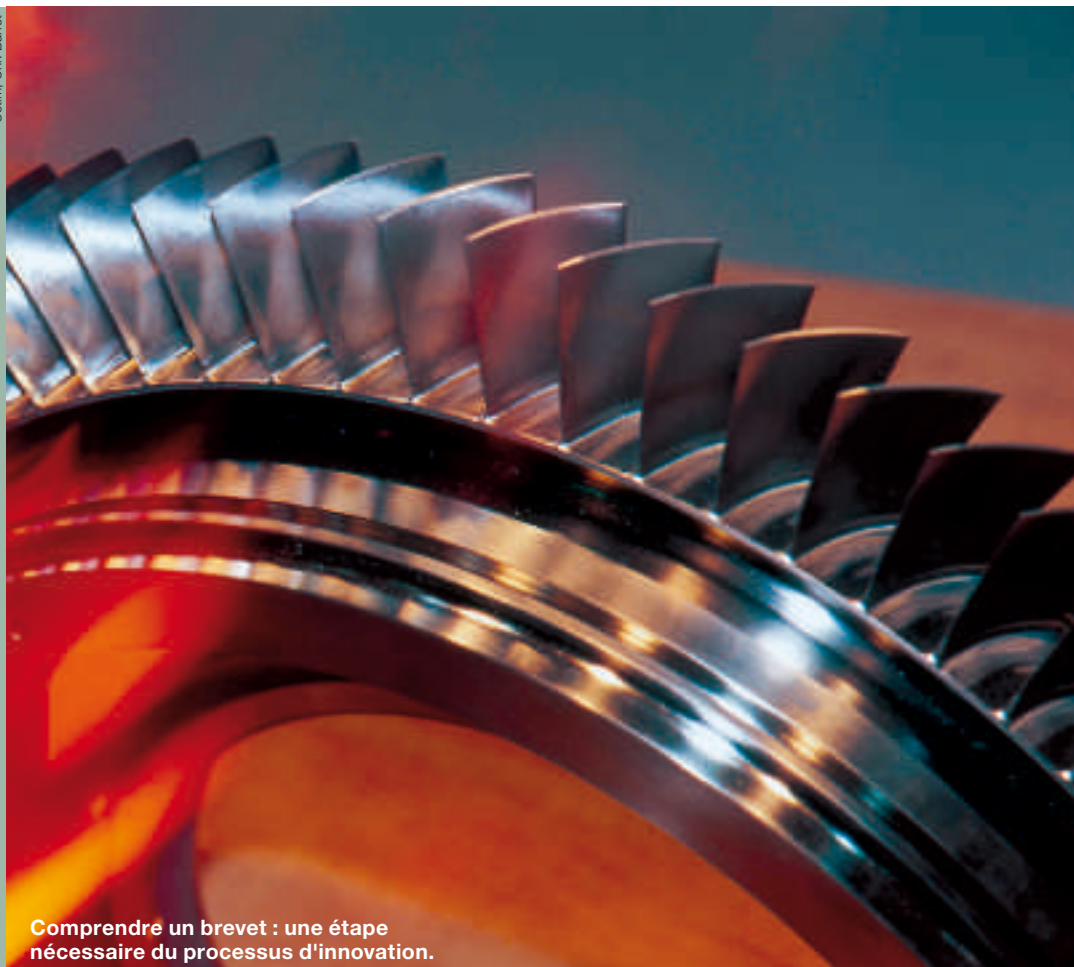




La place des brevets est fondamentale dans la veille technologique et, par extension, dans le processus d'innovation. Il est généralement estimé que la part de l'information technologique mondiale provient à 80 % des seuls brevets...

Cetim, Chr. Barret



Comprendre un brevet : une étape nécessaire du processus d'innovation.

Propriété industrielle

Comment déchiffrer un brevet

Pour comprendre un brevet et mieux l'exploiter, il est impératif d'en connaître la structure. Nous vous proposons de suivre par étape, la structure du brevet d'invention, en débutant par la page de garde.

Que le brevet soit national, européen ou international, une nomenclature internationale commune existe et facilite son analyse.

Source principale de l'information technique disponible pour l'entreprise, l'analyse d'un brevet nécessite d'en connaître la présentation et les informations présentes ou en référence.

Un brevet est constitué de plusieurs parties distinctes :

- la page de garde, contenant les informations d'identifications relatives au dépôt ;

- la description du contenu technique de l'invention et l'état de l'art dans le domaine ;

- des exemples de mise en œuvre du procédé ;

- des dessins et descriptions du procédé ;

- les revendications ;

- le rapport de recherche préliminaire.

La première page contient plusieurs rubriques numérotées qui vous sont présentées sur la double page suivante.



Office délivrant le brevet 19

Cette rubrique mentionne l'Office de Propriété Industrielle chargé de la délivrance du brevet.

Type de publication 12

Lors de la publication de la demande de brevet, 18 mois après son dépôt, le code « A1 » est inscrit, signifiant son statut de « demande de brevet ». Lors de la publication de la délivrance, il sera remplacé par le code « B1 » et le document sera intitulé « brevet d'invention ».

Date de dépôt 22

Si le brevet a rempli les conditions de recevabilité, l'Office en charge de son instruction apposera une date, qui fera débiter la protection.

Propriété et date de propriété 30

Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s). Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité. Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

Date de mise à disposition du public de la demande et du brevet d'invention 43 45

Il s'agit des dates de publication officielle dans le Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle.

Rapport de recherche préliminaire 56

La liste des documents cités dans le rapport de recherche sont indiqués. Les antériorités relevées dans les publications scientifiques et les brevets publiés avant la date de dépôt sont mentionnés. Les lettres qui accompagnent les documents cités (A, Y, X, P...) sont des codes permettant de distinguer le brevet au regard des critères de brevetabilité. A signifie « particulièrement pertinent à lui seul », Y indique que le brevet est « particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie », etc. Ces catégories sont précisées dans le rapport de recherche préliminaire.

Références à d'autres documents apparentés 60

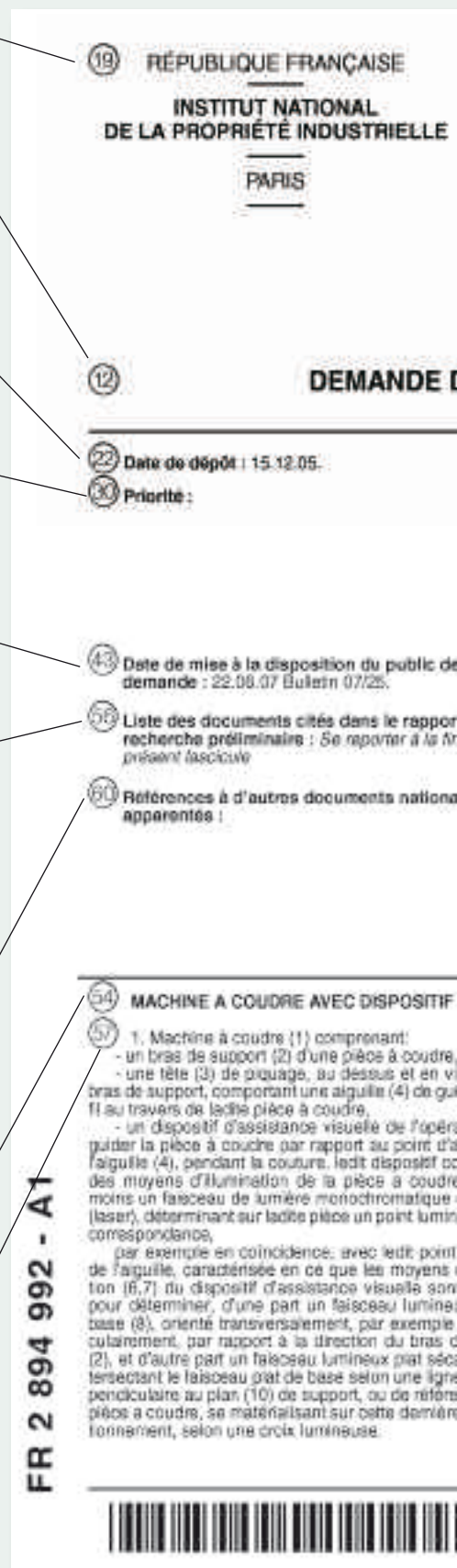
Lorsque le déposant a déposé deux demandes de brevets dans une période de douze mois, il peut demander que le second bénéficie de la date de dépôt de la première demande pour les éléments communs aux deux documents. Cette rubrique mentionne donc les demandes antérieures.

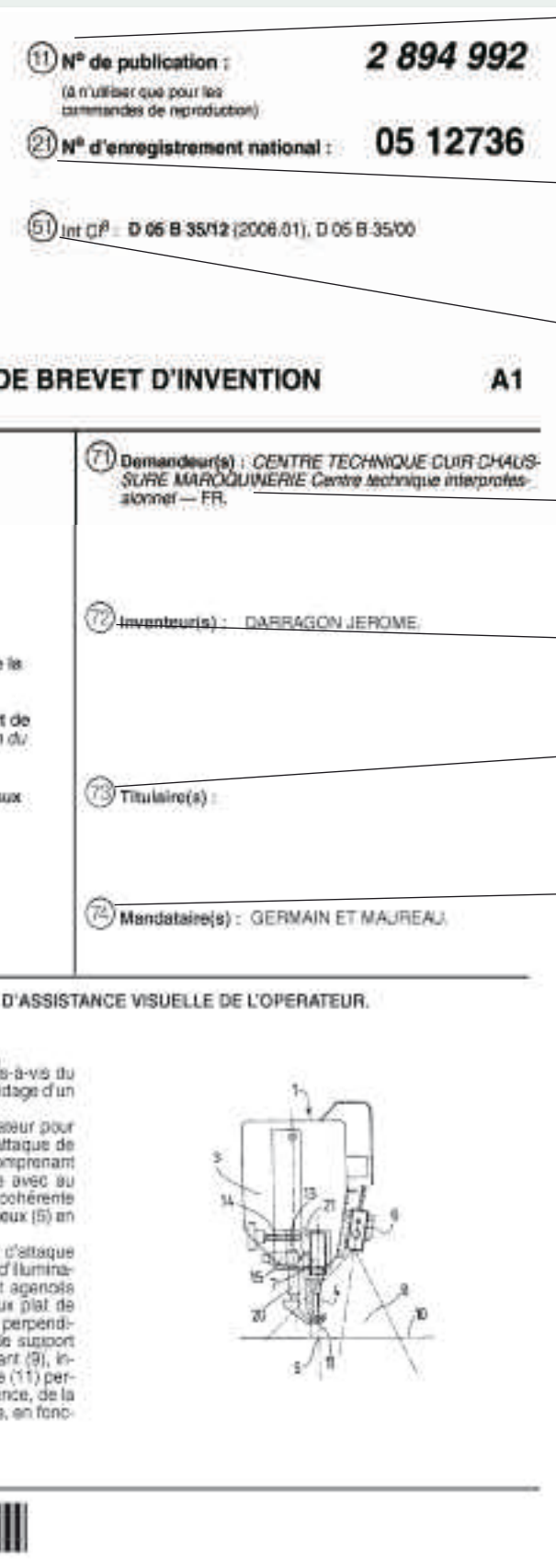
Titre de l'invention 54

Le titre précise dans un langage technique rigoureux la désignation technique de l'invention.

Résumé de l'invention 57

On le retrouve sur la demande de brevet et sur les brevets étrangers. Il synthétise le brevet et facilite sa lecture. Il est parfois accompagné d'un dessin. Sans valeur juridique, il a surtout une importance documentaire et par conséquent, est très utile en veille technologique. Les numéros précisés dans son corps renvoient aux schémas représentés dans le brevet.



**11 Numéro de publication**

Il est attribué par l'Office en charge de l'instruction du brevet, lorsque celui-ci le rend public, 18 mois après le dépôt de la demande de brevet. Ce numéro d'identification demeure tout au long de la vie du brevet.

21 Numéro de dépôt

Il est attribué par l'Office lors de l'enregistrement du dépôt de la demande de brevet. Il permet également d'identifier le document tout au long de la vie du brevet.

51 Codes CIB

Les codes de la Classification Internationale des Brevets permettent le classement des inventions au niveau international et facilite les recherches ultérieures. Ils sont utilisés par tous les Offices de Brevets.

71 Demandeurs(s)

Personnes physiques et/ou morales requérant la protection de l'invention par un brevet. On parle de « déposant ».

72 Inventeur(s)

Personnes physiques à l'origine de l'invention. Les (ou la) personnes peuvent également être déposants.

73 Titulaire

Le brevet étant un titre de propriété, il peut être cédé ou transmis. Cette rubrique mentionne ce changement de propriété.

74 Mandataire

Le déposant dépose rarement seul le brevet. Il se fait assister par une personne ou un cabinet de conseil en propriété intellectuelle et/ou industrielle qui va le représenter.

→ CLÉS

- Retrouvez sur www.ctc.fr/documentation/brevets l'article « Le brevet : une protection efficace pour l'innovation », présentant dans le détail le dépôt d'un brevet, ainsi que des articles complémentaires sur la propriété industrielle.
- L'INPI propose en téléchargement sur son site www.inpi.fr de nombreux guides pour vous accompagner dans la mise en place de votre stratégie de propriété industrielle. Des éléments ont été repris pour la réalisation de cet article.